



Communiqué Conjoint ... 0.8.0.1..... MB/MTFP/2022

Le Ministère du Budget et le Ministère du Travail et de la Fonction Publique informent l'ensemble des agents publics civils (fonctionnaires et contractuels) qu'à **compter du 31 mars 2023, aucun salaire ne sera payé par l'État aux agents dont les dossiers ne seraient pas à jour** et n'incluraient pas les documents administratifs ci-après, qui justifient le statut de chaque agent :

1. Une copie de la carte d'identité biométrique ou du passeport biométrique ;
2. Une fiche d'enrôlement ou du dernier recensement biométrique ;
3. Une copie de l'acte d'engagement ;
4. Une copie de l'acte d'affectation ;
5. Une copie de l'acte de mutation (le cas échéant) ;
6. Une copie de l'acte de nomination (à partir du poste de chef de division) ;
7. Une copie du diplôme le plus élevé ou du diplôme ayant servi de base à l'engagement à la Fonction publique.

Le Ministère du Budget (MB) et le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) soulignent le caractère impératif de cette opération et invitent tous les agents à fournir les dossiers sus-listés dans les meilleurs délais, conformément au programme ci-après :

Du lundi au vendredi, de 10H00 à 16H00.

- i. Pour les **fonctionnaires** en poste à Conakry, les dossiers seront reçus au Secrétariat central du Ministère du Travail et de la Fonction publique ;
- ii. Pour les **agents contractuels** en poste à Conakry, les dossiers seront reçus au Secrétariat central du Ministère du Budget.
- iii. Pour tous les autres fonctionnaires et contractuels en poste dans les préfectures, les dossiers seront reçus par des commissions mixtes MTFP-BUDGET qui seront en place dans les Gouvernorats et toutes les préfectures du pays.

La maîtrise des effectifs est un chantier prioritaire du CNRD, que nous réussissons, ensemble.

Conakry, le 0.8. DEC. 2022.....

Juliette YOMBOUNO

Ministre du Travail
et de la Fonction Publique

Dr Lanciné CONDE

Ministre du Budget